

Champigny le 23 septembre 2011



DGCS  
Madame Sabine FOURCADE  
Directrice générale de l'action sociale  
11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon  
75696 PARIS CEDEX 14

Madame la directrice,

Les dates de remise des évaluations interne et externe se rapprochent ; nous nous interrogeons sur le climat actuel de précipitation et sur la confusion qui ne fait que s'amplifier.

ANDICAT est un fervent défenseur de l'évaluation : comment proposer des prestations de qualité et développer toujours davantage les droits des usagers sans s'interroger régulièrement sur ce que l'on fait ? Comment ne pas disposer d'un regard externe pour prendre les bonnes décisions publiques sur les besoins sociaux, sur la bienveillance, la qualité de vie...

Cependant, les moyens utilisés pour accompagner les associations et les établissements ne sont pas corrects : que penser :

- de recommandations de bonnes pratiques professionnelles qui s'étalent sur 50 ou 100 pages, ce qui empêchera les professionnels de terrain et les usagers de se les réapproprier. L'ANESM a finalement décidé de rédiger des fiches de synthèse, n'est-ce pas un peu tard ? ANDICAT le réclame depuis plusieurs années.
- de documents qui font double ou triple emploi : fallait-il par exemple refaire deux interminables recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur la mise en œuvre de l'évaluation alors que nous disposons déjà d'un texte excellent construit par l'ex-conseil national de l'évaluation sociale et médico-social ?
- de la programmation en 2012 et 2013 de recommandations de bonnes pratiques professionnelles aussi importantes que « l'accès aux soins des personnes en situation de handicap », « l'évaluation interne dans les MAS et les FAM », « l'adaptation de l'accompagnement des travailleurs handicapés des ESAT », « l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes »...

Alors que l'évaluation interne devra être remise le 31 décembre 2013 et l'évaluation externe, le 31 décembre 2014, comment pensez-vous qu'il soit possible d'y intégrer ces nouvelles recommandations ? C'est irréaliste et générateur d'exaspération et de « bâclage ».

Enfin, faut-il nous transmettre à l'infini (DGCS ou ANESM) des plans de rédaction de rapports d'évaluation interne qui sont à chaque fois différents ? C'est totalement inutile et pointilliste : une évaluation se fait sur le projet d'établissement dans le cadre de la commande sociale et au regard des besoins sociaux et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Il faut laisser, pour ce qui est au moins de l'évaluation interne, les associations et les établissements une certaine liberté dans la rédaction de leurs rapports et des préconisations qui y sont associées ; la forme ne doit pas tuer le fond.

ANDICAT a toujours défendu (un peu dans le désert) les positions exprimées ci-dessus ; à l'heure où les évaluations se rapprochent et qu'elles auront du poids dans le renouvellement des « autorisations », nous exprimons nos plus vives préoccupations sur les directives et les projets qui nous sont présentés.

Enfin, le problème du financement des évaluations externes (entre 7 000 et 12 000 € selon la taille des établissements) reste sans réponse.

ANDICAT, comme probablement d'autres organismes, se tient à votre disposition pour renouveler des propositions concrètes.

Je vous prie de croire, Madame la directrice, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Gérard ZRIBI  
Président d'ANDICAT  
Membre du COS de l'ANESM  
Directeur général de l'AFASER